COMMUNE DE VIRY
Haute-Savoie

COMPTE–RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 20 mars 2007

Nombre de conseillers
En exercice : **23**
Présents : **18**
Votants : **21**

Date de réunion
20/03/2007

Date de convocation
14/03/2007

Date d'affichage
05/04/2007

Le **20/03/2007** à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M Jean-Pierre BUET, Maire.

Présents : M. Jean-Pierre BUET, Maire, Mmes Fernande BOUILLARD, Geneviève DEPRES, Martine DERONZIER, Mrs Gilles DECARRE, Pierre SAUTIER, adjoints, Mmes Véronique BETEMPS, Maryline BURRIN
, Anne SERTELON, Jocelyne VINCENT, Mrs Jérôme ANDREANI, Lucien BARBIER, Claude DURAND, Serge GRY, Jean MENU, Damien PERREARD, Claude PIACENTINI, Alain TREMBLAIS, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-trois membres.

Procuration(s) : M. BONAVENTURE à Mme BOUILLARD, Mme CHEVALAY à M. DECARRE, Mme CHALUT à Mme BURRIN

Absent(s) : Laurence BAZIN, Marie-Hélène CHALUT, Nicole CHEVALLAY, André BONAVENTURE, Raymond NOVI

Secrétaire de séance : Jean MENU

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 13 février 2007 est entériné à l'unanimité.

0 DELEGATIONS AU TITRE DE L'ART. 9 DE LA LOI « MURCEF »

Conformément à l'article 9 de la loi n°2001-1168 du 11/12/2001 dite loi « MURCEF », M. le Maire rend compte à l'assemblée des contrats signés relatifs aux marchés suivants :

- **SOMAFI** : entretien des portes automatiques du Centre Technique Municipal pour un montant annuel de 750 € H.T.
- **CENTRE DE GESTION 74** : adhésion au service « Prévention, Hygiène et Sécurité » au travail, à compter du 1er janvier 2007, pour une durée de trois ans.

1 BUDGET EAU - Compte de Gestion

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2006 tel que dressé par M. le Trésorier de St. Julien en Genevois. Le compte de gestion 2006, en tout point conforme au compte administratif 2006, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2 BUDGET EAU - Compte Administratif

Sous la présidence de M. GRY, M. le Maire rend compte de l'exécution du budget eau pour l'année 2006 ainsi que les restes à réaliser. Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le compte administratif 2006 du budget eau :

Section d'investissement	
Résultat 2005	265 162,21 €
Recettes 2006	100 422,12 €
Dépenses 2006	- 109 139,94 €
Résultats au 31.12.2006	**256 444,39 €**

Section de fonctionnement :	
Résultat 2005	- 11 745,83, €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Recettes 2006 :	419 487,99 €
Dépenses 2006	- 373 154,39 €
Résultats au 31.12.2006	**34 587,77 €**

Restes à réaliser :	
Recettes 2006	0,00 €
Dépenses 2006	70 486,00 €

3 BUDGET EAU – Affectation de résultat 2006

Pour faire suite au vote du compte administratif 2006, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats définitifs de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement 2006 en recette d'investissement du budget 2007 pour **34 587,77 €**.
- Excédent d'investissement 2006 en recette d'investissement du budget 2007 pour **256 444,39 €**.

4 SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE - Tarifs

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les obligations en matière de budget de l'eau : il s'agit d'un budget autonome qui implique que le prix de vente de l'eau couvre l'intégralité des dépenses de l'année. Or les dépenses de fonctionnement liées au pompage dans la nappe d'eau du genevois et à la rétribution du canton de Genève, continuent d'augmenter.

Actuellement, le prix de vente du m^3 d'eau ne permet pas de faire face à cette augmentation substantielle. Il est donc impératif de le revaloriser afin de maintenir le budget en équilibre.
Le conseil municipal, décide de fixer les tarifs du m3 d'eau comme suit :

Prix de l'eau au m^3
De 1 jusqu'à 999 m^3 : **1,75 € H.T.**
à partir de 1 000 m^3 : **1,71 € H.T.**

5 BUDGET EAU – Budget Primitif 2007

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif « eau » 2007 par chapitre :

- Section d'investissement : **975 216 €**
- Section de fonctionnement : **517 124 €**

6 BUDGET PRINCIPAL - Compte de Gestion

M. le Maire présente le compte de gestion 2006 tel que dressé par M. le Trésorier de St. Julien en Genevois. Le compte de gestion 2006, en tout point conforme au compte administratif 2006, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7 BUDGET PRINCIPAL - Compte Administratif

Sous la présidence de M. GRY, Monsieur le Maire rend compte de l'exécution du budget principal pour l'année 2006 ainsi que les restes à réaliser. Monsieur le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif 2006 du budget principal.

Section d'investissement	
Résultat 2005	213 337,70 €
Recettes 2006	1 375 556,72 €
Dépenses 2006	- 701 385,76 €
Résultats au 31.12.2006	**887 508,66€**

Section de fonctionnement :	
Résultat 2005	681 204,31 €
Part affectée à l'investissement	681 204,31 €
Recettes 2006 :	2 683 782,60 €
Dépenses 2006	- 1 871 248,71 €
Résultats au 31.12.2006	**812 533,89 €**

Restes à réaliser :	
Recettes 2006	61 000,00 €
Dépenses 2006	547 872,00 €

8 BUDGET PRINCIPAL – Affectation de résultats 2006

Pour faire suite au vote du compte administratif 2006, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats définitifs de la manière suivante :

- Excédent de fonctionnement 2006 en recette d'investissement au budget 2007 pour **812 533,89 €**.
- Excédent d'investissement 2006 en recette d'investissement au budget 2007 pour **887 508,66 €**.

9 BUDGET PRINCIPAL – Taux des 4 taxes

M. le Maire rappelle les principaux engagements communaux pour 2007 :

- Début des travaux d'aménagement de la ZAC « Grands Champs Sud » ;
- Poursuite des acquisitions foncières nécessaires à l'espace culturel (la commune devrait disposer du droit d'expropriation à l'automne 2007) ;
- Finalisation du dossier de réalisation de la ZAC « du Centre » et sélection du concessionnaire.

M. le Maire précise que la vente des terrains de la ZAC « des Grands Champs Sud » et la vente de charge foncière de la ZAC « du Centre » permettront de financer les travaux à venir, mais que dans l'immédiat, il est impératif de trouver des recettes supplémentaires pour démarrer ces opérations.

Par ailleurs, la commune maintient un volume d'investissement comparable à 2006, mais elle doit faire face à des dotations de l'Etat qui n'évoluent guère.

Dans ce contexte, M. le Maire propose au conseil municipal d'augmenter les 4 taxes locales de 3 % :

Taxe d'Habitation	**8, 04 %**
Taxe Foncier Bâti	**7, 42 %**
Taxe Foncier non Bâti	**33.11 %**
Taxe Professionnelle	**10.11 %**

10 BUDGET PRINCIPAL – Budget Primitif 2007

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2007 par chapitre :

- Section d'investissement : **3 067 843 €**
- Section de fonctionnement : **2 708 202 €**

11 BUDGET « ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD » – Compte de Gestion

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2006 tel que dressé par M. le Trésorier de St. Julien en Genevois. Le compte de gestion 2006, en tout point conforme au compte administratif 2006, est approuvé, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

12 BUDGET « ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD » – Compte Administratif

Sous la présidence de M. GRY, M. le Maire rend compte de l'exécution du budget annexe 2006 « ZAC des Grands Champs Sud » ainsi que des restes à réaliser. M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2006 du budget « ZAC des Grands Champs Sud ».

Section d'investissement	
Résultat 2005	11 417,54 €
Recettes 2006	0,00 €
Dépenses 2006	- 33 300,91 €
Résultats au 31.12.2006	**21 883,37 €**

Section de fonctionnement :	
Résultat 2005	0,00 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Recettes 2006 :	33 302,23 €
Dépenses 2006	- 33 302,23 €
Résultats au 31.12.2006	**0,00 €**

Restes à réaliser :	
Recettes 2006	0,00 €
Dépenses 2006	0,00 €

13 BUDGET « ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD » – Affectation de résultat 2006

Pour faire suite au vote du compte administratif 2006, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent d'investissement 2006 en recette d'investissement au budget 2007 pour **21 883,37 €**.

14 BUDGET « ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD » – Budget Primitif 2007

M. le Maire présente le projet de budget primitif 2007 relatif à la « ZAC des Grands Champs Sud ». Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'approuver par chapitre ce budget et de l'arrêter à :

- Section d'investissement **1 642 754, 00 €**
- Section de fonctionnement **1 845 424, 00 €**

15 BUDGET « ZAC DU CENTRE » – Compte de Gestion

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2006 tel que dressé par M. le Trésorier de St. Julien en Genevois. Le compte de gestion 2006, en tout point conforme au compte administratif 2006, est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

16 BUDGET « ZAC DU CENTRE » – Compte Administratif

Sous la présidence de M. GRY, M. le Maire rend compte de l'exécution du budget annexe « ZAC du Centre » pour l'année 2006 ainsi que les restes à réaliser. M. le Maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, approuve le Compte Administratif 2006 du budget annexe ZAC du Centre :

Section d'investissement	
Résultat 2005	18 594,78 €
Recettes 2006	474 000,00€
Dépenses 2006	- 360 685,90 €
Résultats au 31.12.2006	**131 908,88 €**

Section de fonctionnement :	
Résultat 2005	0,00 €
Part affectée à l'investissement	0,00 €
Recettes 2006 :	334 681,60 €
Dépenses 2006	- 254 054,02 €
Résultats au 31.12.2006	**80 627,58 €**

Restes à réaliser :	
Recettes 2006	0,00 €
Dépenses 2006	0,00 €

17 BUDGET « ZAC DU CENTRE » – Affectation de résultat 2006

Pour faire suite au vote du compte administratif 2006, le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent d'investissement 2006 en recette d'investissement au budget 2007 pour **80 627,58 €**.

18 BUDGET « ZAC DU CENTRE » – Budget Primitif 2007

M. le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif 2007 relatif à la « ZAC du Centre». Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver par chapitre le budget primitif présenté et de l'arrêter à :

- Section d'investissement : **1 473 036,00 €**
- Section de fonctionnement : **1 537 236,00 €**

19 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – Attributions

M. le Maire fait état des demandes de subventions formulées par les associations pour l'année 2007.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer les subventions suivantes :

Noms des associations	Vote du Conseil Municipal (en €)
CULTURE	
Ecole de Musique de St. Julien en Genevois	**200**
Lycée Mme de Staël – voyages culturels	**150**
SECURITE	
La Prévention Routière	**150**
ASSOCIATIONS DE VIRY	
Etoile Sportive de VIRY	**3 700**
Basket Club St. Julien en Genevois	**300**
APE DE MALAGNY (location salle)	**400**
APE DE VIRY	**950**
Dont location salle	400
Dont activités (fonctionnement)	550
Piscine	**2 750**
SCOLAIRE DE VIRY	
Coopérative maternelle	**320**
Coopérative « Les Platanes » (CM2)	**800**
Ecole Malagny – voyage Camargue	**650**
C.C.A.S.	**11 000**
VIRY-LIRE	**900**

Par ailleurs, l'assemblée décide à 13 voix pour, 1 voix contre (MENU) et 7 abstentions (VINCENT, GRY, BOUILLARD, BONAVENTURE, DEPRES, PIACENTINI, DERONZIER), de verser une subvention de 1 500 € à l'école maternelle de Viry dans le cadre du voyage scolaire organisé à Brest en juin prochain.

20 MARCHÉ DE RÉNOVATION DU PRESBYTÈRE – Avenants

M. le Maire présente deux projets d'avenants relatifs aux lot n°3 « Menuiseries» et n°4 « Cloisons – Doublage » du marché de rénovation du presbytère.

Avenant n°1 du lot « Menuiseries » :

- Suggestion n°1 du maître d'ouvrage : les tableaux électriques des appartements ne sont pas protégés. Pour y remédier, l'entreprise TBC propose de fabriquer des portes de protection qui permettront également de dissimuler les comptages. Devis de **345,00 € HT.**
- Suggestion n°2 du maître d'ouvrage : pose d'un bloc porte dans le hall d'entrée afin d'isoler la partie habitation, réservée aux locataires, des nuisances sonores liées à l'utilisation de la salle communale. L'entreprise TBC propose un devis de **945,00 € HT.**

Avenant n°1 du lot « Cloison - Doublage » :

- Suggestion n°1 du maître d'ouvrage : des murs qui devaient initialement être démolis, ont été conservés. Il s'est donc avéré nécessaire de les doubler en BA13. L'entreprise IPM propose un devis de **2 873,31 € HT**.
- Suggestion n°2 du maître d'ouvrage : doublage en BA13 des murs du local d'archives et du bureau qui étaient en très mauvais état et qui n'ont pu être conservés en l'état. L'entreprise IPM propose un devis de **307,74 € HT**.

- Suggestion n°3 : des travaux initialement prévus au marché n'ont plus besoin d'être réalisés. Il convient donc de déduire **1 618,10 € HT** du marché initial : cloison WC handicapé (230,70 € HT), habillage d'un mur de refend (257,66 € HT) et chape sèche placosol (1 129,74 € HT).

L'impact des avenants est assez faible puisqu'ils représentent :

- Pour le lot n°3 « Menuiseries » une augmentation de **2,68 %** par rapport au marché initial qui passe de 57 695,82 € HT à 58 985,82 € HT (soit + 1 290 € HT) ;
- Pour le lot n°4 « Cloison - Doublage » une augmentation de **3,20 %** par rapport au marché initial qui passe de 48 836,39 € HT à 50 399,34 € HT (soit + 1 562,95 € HT) ;

Comparé à l'ensemble du marché, le montant total des avenants (y compris les avenants des lots n°5 « Carrelage » et n°8 « Électricité ») représente une augmentation de **2,50 %**, ce qui reste raisonnable pour des travaux de rénovation d'un bâtiment ancien.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les projets d'avenants proposés et autorise M. le Maire à les signer.

21 TRAVAUX ESSERTET – Convention relative au groupement de commandes

Deux maîtres d'ouvrage vont suivre les travaux qui vont se dérouler cette année à Essertet :

- La Commune de VIRY pour les travaux suivants : renforcement du réseau d'eau potable, création d'un réseau d'eaux pluviales, réfection de la voirie ;
- La Communauté de Communes du Genevois (C.C.G.) pour la création d'un réseau d'assainissement séparatif eaux usées et d'une station d'épuration.

M. le Maire explique qu'il est impératif de coordonner ces travaux d'infrastructures de manière à diminuer leur coût et à réduire les nuisances subies par les riverains. Il propose donc à l'assemblée de constituer un groupement de commandes avec la C.C.G.. La constitution d'un groupement de commandes permettrait de choisir un cocontractant commun intervenant dans le cadre des deux marchés définis ci-dessus diminuant ainsi le coût et la durée des travaux.
M. le Maire précise que le commencement des travaux a du être retardé, la C.C.G. n'ayant pas encore reçu confirmation de l'aide financière du Syndicat Mixte Départemental d'Eau et d'Assainissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, pour la réalisation des travaux d'Essertet, de constituer un groupement de commandes avec la C.C.G.. La convention constitutive du groupement correspondante est approuvée et Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

L'assemblée décide de procéder à l'élection des représentants de la commission d'appel d'offres de la commune (1 titulaire et 1 suppléant) appelés à siéger à la commission d'appel d'offres du groupement.
A l'issue du scrutin, ont été élus M. Jean-Pierre BUET (Titulaire) et M. Pierre SAUTIER (Suppléant).

22 ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD – Acquisition parcelle B 1829

Les travaux d'aménagement de la ZAC des « Grands Champs Sud » prévoit la réalisation d'un bassin de rétention destiné à tamponner les eaux pluviales en périodes de fortes précipitations. Prévu initialement à l'intérieur de la ZAC, les études préalables ont démontré que ce bassin serait idéalement situé à l'arrière de la zone sur une parcelle appartenant à M. Michel PARIS (parcelle B1829).

Contacté sur ce point, la Commune a proposé à M. PARIS d'acheter les surfaces dont elle avait besoin pour la réalisation de cet ouvrage au prix fixé par le Service des Domaines, soit 12 € HT/m².

M. PARIS ayant donné son accord, le conseil municipal décide d'acquérir une partie de la parcelle B 1829, soit 5 000 m² environ au prix de 60 000 €. M. le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer tout document nécessaire à l'acquisition de cette parcelle.

23 ZAC DES GRANDS CHAMPS SUD – Régularisation vente NOVO-PEREZ

Par délibération du 17 octobre 2006, le conseil municipal a accepté de vendre à M. NOVO-PEREZ une parcelle de 2 061 m² située ZAC des Grands Champs Sud. Au vu du plan de bornage présenté par le bureau HYP-ARC, il apparaît que la surface arpentée ne soit pas de 2 061 m² mais de 2 062 m². Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer dans ce sens.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, annule la délibération n°119/2006 du 17 oct. 2006. La parcelle n°418 d'une surface de 2 062 m² est vendue à la SCI « 'MAJOHE » représentée par M. et Mme NOVO-PEREZ Manuel au prix de 25 € H.T. le m². Le cahier des charges de cession, ainsi que ses annexes, relatifs a cette vente sont approuvés et M. le Maire est autorisé à signer l'acte de vente à venir.

24 ZAC DU CENTRE- E.P.F. – Convention de portage foncier – Consorts GROS

M. le Maire explique que le conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier de la Haute-Savoie, lors de sa séance du 17 mars 2006, a donné son accord pour procéder aux acquisitions foncières nécessaires à la commune dans le cadre de la ZAC du Centre. M. le Maire explique qu'il convient aujourd'hui de signer la convention définissant les modalités d'intervention de l'E.P.F. et le mode de portage (4 ans avec remboursement à terme) pour l'acquisition des parcelles D 1150 et D 1153, propriétés des consorts GROS. L'assemblée, à l'unanimité, approuve cette proposition.

25 ZAC DU CENTRE – Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2006

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que l'article L. 2241.2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les communes de plus de 2 000 habitants doivent délibérer tous les ans sur le bilan de leurs acquisitions et cessions immobilières.

Il est rappelé à l'assemblée qu'une convention de mandat pour la réalisation d'acquisitions foncières dans le cadre de la ZAC du Centre a été établie avec la SED le 25/11/2002. M. le Maire présente à l'assemblée le compte-rendu d'activité des terrains acquis par la commune en 2006 :

Parcelle	Surface	Propriétaire	Montant
D 50	4 672 m²	BARBER Martine / HUGONNIER Denise / DUNAND Raymonde	233 600.00 €
D 1150 D 1153	1 883 m² 752 m²	BURNET Arlette / DESBIOLLES Christiane / FOL Sylvie / GROS Denise / GROS Janine	131 750,00 €
D 48	1 700 m²	CHAUMONTET Simone	85 000.00 €
B 86 D 47	5 380 m² 3 800 m²	SERVETTAZ Christiane / SERVETTAZ Pierre	460 000,00 €
ZL 89	4 592 m²	Rétrocession Commune à FOL Sylvie	4 592.00 €

26 STOCKAGE DE DEPOTS D'INERTES – LE GRAND PRE – Avis du Conseil Municipal

M. le Maire présente à l'assemblée le projet d'exploitation d'un site de stockage de déchets inertes présenté par la société « Les Carrières du Salève » au lieu-dit « Le Grand Pré ». Après avoir pris connaissance du dossier, le conseil municipal émet des réserves et formule les remarques suivantes :

- L'activité de stockage de déchets d'inertes générera des flux de poids lourds supplémentaires dans un secteur déjà problématique ;
- Un projet de déviation de la route départementale n°1206, dont la réalisation n'est pas encore certaine, est actuellement en cours. La création de cette déviation est un préalable indispensable à l'ouverture d'un site de stockage dans ce secteur et ce pour éviter le transit des poids lourds par le chef-lieu de Viry ;
- L'accès au site présenté dans le dossier est très dangereux car le pont qui enjambe l'autoroute A40 à cet endroit réduit considérablement la visibilité des automobilistes dans le sens montant ;
- Enfin, un site de dépôts d'inertes, autorisé par arrêté préfectoral, existe déjà sur la commune mais n'est pas encore exploité.

Entendu l'exposé, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de donner un avis défavorable au dossier de demande d'exploitation d'un site de stockage de déchets inertes présenté par la société « Les Carrières du Salève ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire

signé

Jean-Pierre BUET